

Puymoyen, le 08 septembre 2022,

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des clubs de Football de la Charente,

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée générale du District de football de la Charente qui aura lieu le **vendredi 23 septembre 2022 à 19h30 à Ruffec**.


L'accueil et l'émargement des clubs se fera dès 18h00 et se clôturera obligatoirement à 19h15 précises pour finaliser les formalités du vote électronique.

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour assister à la réunion :

- ❖ **Horaire : 19h30 (accueil dès 18h00),**
- ❖ **Lieu : 3 Rue Raoul Hédiart - 16700 Ruffec,**
- ❖ **Salle : Médiathèque La Canopée.**

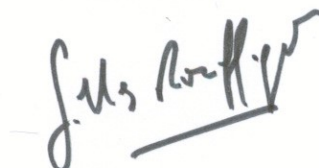
Tel que précisé dans les tarifs généraux du District, toute absence à l'assemblée générale est sanctionnée d'une amende de 100 €.

Les clubs ont la possibilité de se faire représenter par un autre club.

 **Le pouvoir** en copie de cette présente convocation reçue par voie postale est **obligatoire le jour de l'assemblée générale**.

Dans l'attente de vous retrouver à notre assemblée générale, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gilles Rouffignat  
Président



Annexe 1 : L'ordre du jour

Annexe 2 : Modalités de participation

L'accueil et l'émargement des clubs se fera entre 18h00 et 19h15 précises.

## ANNEXE 1

### ORDRE DU JOUR

- Accueil
- Assemblée générale extraordinaire : Règlements généraux du District de la Charente :
  - Modification des articles : 8.2a, 10, 24.1, 24.2, 25.6. → **VOTE**,
  - Ajout article : 22.8. → **VOTE**.
- Assemblée générale ordinaire :
  - Approbation du PV de l'assemblée générale du 06/11/2021 à Ruelle sur Touvre → **VOTE**,
  - Rapport moral du Président et rapport d'activités du Secrétaire général → **VOTE**,
  - Rappel des modifications réglementaires impactant les clubs,
  - Présentation des principales actions 2022/2023,
  - Présentation du foot à 7 en U15 et U17 → **VOTE**,
  - Échanges avec les clubs.
- Assemblée générale financière :
  - Présentation des comptes 2021/2022 → **VOTE**,
  - Rapport du Commissaire aux comptes,
  - Affectation du résultat 2021/2022 → **VOTE**,
  - Budget prévisionnel 2022/2023 → **VOTE**.
- Interventions des personnalités.

*NB : tous les votes se feront de façon électronique.*

## ANNEXE 2

Modalités de participation  
à l'assemblée générale des clubs du District de la Charente  
(Application des articles 12.3 et 13.2.1 des statuts du District de la Charente)



Chaque club a l'obligation d'être représenté à l'assemblée générale.

Le/la représentant(e) direct du club est le/la Président(e) dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit/ladite Président(e).

Le/la représentant(e) d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le/la Président(e) de chacun des clubs qu'il représente.

Ces représentants(es) de club doivent :

- ✚ Être titulaire d'une licence depuis plus de six mois à la date de l'assemblée générale (voir "in fine" les dispositions d'application pour les Présidents(e) ÉLUS(es) dans leur club depuis moins de six mois),
- ✚ Ne pas être sous le coup d'une sanction de suspension de toutes fonctions officielles ou d'une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,
- ✚ Être majeur et jouir de leurs droits civiques,
- ✚ Être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Un/une Président(e) ou son/sa délégué(e), **s'il/si elle représente son club**, peut également en représenter un autre s'il détient un pouvoir du/de la Président(e) de cet autre club ; seul, ce délégué officiel, à l'exception de toute autre personne du club, peut participer aux discussions et aux divers votes.

*NOTA : Un/une Président(e), récemment élu(e) par son club, (moins de six mois), pourra le/la représenter, à condition qu'il/qu'elle soit licencié(e) en tant que dirigeant(e) depuis plus de 6 mois.*

**POUVOIR**

**Assemblée générale  
Du 23 septembre 2022**

**à Ruffec**

Je soussigné (e).....

Président(e) du club de.....

Donne pouvoir à Mr/Mme.....

Pour me représenter à l'assemblée générale du 23 septembre 2022 à RUFFEC.

Fait à.....

Le ...../09/2022

Cachet du club obligatoire

Signature du / de la Président(e)

**Le/la représentant(e) du club devra présenter ce pouvoir et sa licence 2022/2023, à la table d'émargement en arrivant à l'AG.**